



COMMUNE DE MELRAND

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Melrand.

Conditions d'accueil de l'A.L.S.H de Melrand

L'accueil des enfants à l'A.L.S.H est un service municipal mis à disposition des familles. Ce service assure l'animation, l'encadrement et les repas des enfants qui y sont inscrits. L'accueil se fait à la journée et à la demi-journée pendant les vacances, le mercredi et en soirée à Récréagym.

La municipalité engage sa responsabilité pour assurer la bonne marche de ce service. Elle est responsable du personnel d'animation et des prestations mises en œuvre pour assurer un accueil de qualité et garantir la sécurité et le bien-être des enfants qui y participent.

C'est pourquoi il est utile d'en rappeler les conditions d'accueil

L'accueil de loisirs est un lieu de détente pour les enfants. A travers une approche ludique, l'autonomie, l'esprit de recherche, la découverte, la créativité et le bien-être y sont favorisés. Mais, tout en s'amusant, les enfants devront respecter un certain nombre de règles de vie collective. Ils apprendront tout simplement à vivre ensemble, dans le respect mutuel et la sécurité.

Tout problème d'incivilité ou toute dégradation volontaire dans le cadre de l'accueil sera communiqué aux parents et fera l'objet d'une éviction temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

HORAIRES : l'accueil de loisirs fonctionne :

- **Le mercredi (3 ans-CM2)** : à la journée de 8h à 18h30 avec repas, à la demi-journée le matin de 8h à 12h, de 8h à 13h30 avec repas, l'après-midi de 13h30 à 18h30, de 12h à 18h30 avec repas.

Garderie comprise dans les prestations.

- **L'été et pendant les petites vacances d'hiver, de printemps et d'automne (3ans-12 ans)** : à la journée de 9h à 17 avec repas ou à la demi-journée le matin de 8h à 12h, de 8h à 13h avec repas et l'après-midi de 13h à 17h, de 12h à 17h avec repas. **Garderie** : de 8h à 9h et de 17h à 18h30, possibilité d'ouverture à 7h30 sur réservation par téléphone au 06-74-53-00-15 avant 17h la veille. Tarif à la 1/2h.

- **A Récréagym (CP-CM2)** : le vendredi après l'école de 16h30 à 18h30 au gymnase, trajet en car, prévoir le goûter. Possibilité exceptionnelle, selon les années, d'ouvrir l'activité aux enfants de GS (grande section).

ACCUEIL DES ENFANTS, à la salle de l'accueil de loisirs du gymnase sous la médiathèque accessible par l'escalier ou par le chemin qui longe le gymnase.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal sur les créneaux horaires et conditions indiqués ci-dessus.
La famille est tenue de :
- Prévenir les animateurs lorsque différentes personnes, enregistrées sur le portail, sont susceptibles d'accompagner (jusqu'à la salle) ou de raccompagner leur enfant matin, midi et soir.
- Fournir une autorisation écrite si elle permet exceptionnellement à d'autres personnes de récupérer leur enfant.

TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les programmes, à la journée, demi-journée ou au forfait semaine. Une attestation de quotient familial est à fournir lors de l'inscription pour la facturation (sauf si déjà fournie en cours d'année). En l'absence de ce document, le tarif maximal sera appliqué. Pour toutes

sommes dues, inférieures à 15 €, un forfait minimum de 15 € sera facturé. Tout retard des parents à l'issue des activités sera facturé au tarif de garderie.

Les factures sont à payer à la Trésorerie dès réception si vous n'avez pas opté pour la formule du prélèvement automatique.

INSCRIPTIONS : Afin de faciliter la gestion et l'organisation de l'accueil, les dossiers complets sont à transmettre et à remettre à jour régulièrement via le portail famille :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/melrand>

Pour l'ALSH des vacances, les dates limites d'inscriptions figurent sur le programme édité à chaque période. Pour l'ALSH du mercredi, les réservations sont possibles jusqu'à 10h la veille. Les enfants inscrits hors-délais ne pourront être accueillis que dans la limite des places disponibles en respect de la législation sur les normes d'accueil en vigueur.

Message aux nouvelles familles : pour pouvoir effectuer vos réservations aux prestations organisées par la commune, vous devez vous connecter au préalable sur le portail famille pour y créer votre foyer. En cas de besoin, vous pouvez contacter les personnes responsables aux deux adresses suivantes : animation@melrand.fr et jeunesse.melrand@gmail.com

Pour compléter les dossiers, certains renseignements administratifs et sanitaires sont à saisir sur le portail et à remettre à jour régulièrement : autorisations parentales de soins médicaux d'urgence, de sortie et de photo, attestation de quotient familial, coordonnées du médecin, certificat de vaccinations ou copie du carnet de santé, recommandations particulières, attestation d'assurance... Vous devez aussi valider le règlement intérieur par consentement.

REPAS

Les repas sont livrés par la société *Océane de Restauration* pendant les vacances et le mercredi. Le goûter est inclus dans le prix de journée.

ABSENCES

Si votre enfant est malade, prévenez l'accueil au **06-74-53-00-15** dès l'ouverture à 8h. Le repas prévu sera facturé mais pas la journée ou ½ journée **si présentation d'un certificat médical**. Toutes prestations annulées la veille avant 10h en semaine et le vendredi avant 10h pour le lundi, ne seront pas facturées.

PROGRAMMES

Les enfants peuvent, à certains moments de la journée, participer sur place au choix des activités proposées. En cas de mauvais temps, d'effectif réduit, d'opportunités diverses, certaines activités sont susceptibles d'être modifiées ou remplacées. Veillez à prendre régulièrement connaissance des informations susceptibles d'être affichées le soir pour le lendemain, à l'entrée de l'accueil.

DEPLACEMENTS

Les enfants sont transportés en car les jours de sorties.

EQUIPEMENT

Chaque enfant doit avoir une tenue adaptée à l'activité prévue ou en fonction de la météo : casquette, crème solaire, maillot de bain, serviette, baskets...mais aussi vêtement imperméable et bottes en cas de pluie.

OBJETS DE VALEURS

Chaque enfant est responsable de ses affaires personnelles. Il est déconseillé d'apporter des objets ou vêtements de valeurs matérielles ou sentimentales. Pour être plus sûr de récupérer ses affaires, il est conseillé d'y **noter le nom de l'enfant, votre adresse et votre numéro de téléphone dans ou sur son sac**. Beaucoup de vêtements sont oubliés et non réclamés chaque année... Sans étiquette nominative on ne peut pas retrouver les propriétaires et c'est bien dommage ! La famille s'engage à respecter ce règlement. Il sera reconduit tous les ans par tacite reconduction. Si un changement intervenait dans le règlement, les familles seraient prévenues.

Fait à Melrand le 22 septembre 2023

Monsieur BOULOUARD, Maire

